



Plan d'action Lutte contre les discriminations à l'emploi Paris 19e

Lettre d'information n°18/ Juillet 2013

Nos actions en cours ...

Bilan Accompagnement des demandeurs d'emploi « Seniors »

Dynamiser ses
démarches d'insertion
professionnelle en
déconstruisant les
stéréotypes liés à l'âge.

A l'initiative de la **DIRECCTE UT 75**, l'APSV a mis en place un accompagnement modulable **pour les personnes suivant un parcours d'insertion** en proposant : deux ateliers **sur les stéréotypes et les discriminations** des personnes dites « **Séniors** », et un **coaching renforcé** pour favoriser le retour à l'emploi d'un groupe plus restreint de demandeurs d'emploi. Environ **quatre-vingt** personnes ont suivi l'accompagnement proposé et parmi eux, une **dizaine** a pu bénéficier du coaching renforcé. **La moitié** des ces derniers ont en effet retrouvé un emploi ou une formation professionnelle. L'objectif de cet accompagnement est d'articuler les techniques TRE de l'insertion avec à la fois le cadre juridique de la discrimination et l'appréhension des stéréotypes qui peuvent être intégrés et nuire à la confiance en soi.

Cette action a été menée en partenariat avec Cap Emploi, Pôle Emploi, le PLIE, la Régie de Quartier, l'ASSFAM, Villette Emploi et ACV qui ont orienté des publics demandeurs d'emploi rencontrant des difficultés dans l'accès à l'emploi dont les discriminations liées à l'âge.

Pour en savoir plus, contacter bsalvioni@apsv.fr

Groupe d'échange et d'analyse de la pratique

« Comment intégrer la
lutte contre les
discriminations dans la
relation avec les publics
suivis ? »

Dans le cadre du **Réseau de Repérage** des discriminations du 19^e, a été mis en place un **groupe d'échange et d'analyse de la pratique** pour les acteurs qui ont une relation directe avec les publics (chargé-e d'accueil, éducateurs, animateurs, chargé-e-s d'insertion professionnelle). **Les objectifs** de ce groupe de travail sont de : penser et travailler sur des situations de discrimination lors de l'accueil ou de l'accompagnement de personnes au sein de l'établissement ; et échanger sur comment parler des discriminations avec les publics et traiter les témoignages de discriminations supposés ou avérés. Le groupe s'est réuni entre décembre 2012 et juin 2013 afin de **réfléchir à une procédure d'accueil et d'accompagnement** qui donne des repères aux professionnels pour mieux répondre aux situations de discriminations. Les structures qu'y participent sont : le PLIE, l'APSV, Villette Emploi, MCV, OPEJ, AJAM, ASSFAM, Espace 19, la Mission Locale, la Régie de Quartier, le Centre Social et Culturel Belleville, l'Antenne Jeune Flandre.

Pour en savoir plus, contacter bsalvioni@apsv.fr

En Bref...La veille sur les situations de discriminations...

...discrimination sur le critère de l'origine

SNCF

Nouridine Lekhnati, agent d'accueil depuis treize ans à la SNCF a saisi le Conseil des Prud'hommes ainsi que le Défenseur des droits. En effet, le plaignant s'estimait être bloqué dans l'évolution de sa carrière et estimait également avoir subi des propos racistes de la part de sa hiérarchie locale. En Avril 2013, la SNCF a été condamnée à verser **18 000€** de dommages et intérêts dont **10 000 €** pour discrimination, **4000 €** de dommages et intérêts pour harcèlement moral et la même somme pour préjudice moral et financier.

Pour consulter cet article : www.lemonde.fr

...discrimination fondée sur la situation de famille

Société audiovisuelle

Un intermittent cameraman travaillait depuis huit ans pour une société d'audiovisuelle, lorsque, à la suite du renvoi de son père, cette dernière cesse de faire appel aux services du professionnel.

Dans un premier temps, le Conseil des Prud'hommes rejette « sa demande de reconnaissance **de discrimination à l'embauche en raison de sa situation de famille** [car] **cette notion est limitée uniquement aux cas de concubinage, union libre et mariage** ». Mais après avoir saisi le Défenseur des Droits, la Cour d'Appel retient les observations faites par ce dernier et infirme le jugement du Conseil de Prud'hommes, en condamnant la société à verser au plaignant **30 000 €** de dommages et intérêts.

Pour consulter cet article : www.ledefenseurdesdroits.fr

...discrimination fondée sur l'origine

Entreprise d'édition

A Montreuil, le patron d'une entreprise d'édition, a été condamné par le Tribunal Correctionnel de Bobigny à **5 000€** d'amende pour discrimination à l'embauche. Monsieur Benady avait publié une annonce à Pôle Emploi en précisant **refuser l'embauche de Maghrébins** «par précaution», et cela dans le but «d'éviter les tensions». Lors de l'audience, le professionnel a exposé le fait que, tout Maghrébin représentait «un risque», car il pouvait avoir «un père, un frère qui n'aime pas les juifs». Le patron étant de confession juive, disait appliquer aux Maghrébins un «**principe de précaution comme d'autres l'appliquent aux OGM**» ...